

1 MINUTE POUR COMPRENDRE

Le tarif d'achat photovoltaïque

Une installation photovoltaïque produit de l'électricité.

Celle-ci est directement injectée sur le réseau ERDF et sera achetée par EDF selon un tarif d'achat donné.

1

POURQUOI UN TARIF D'ACHAT ?

2

QUEL EST LE TARIF EN VIGUEUR ?

1

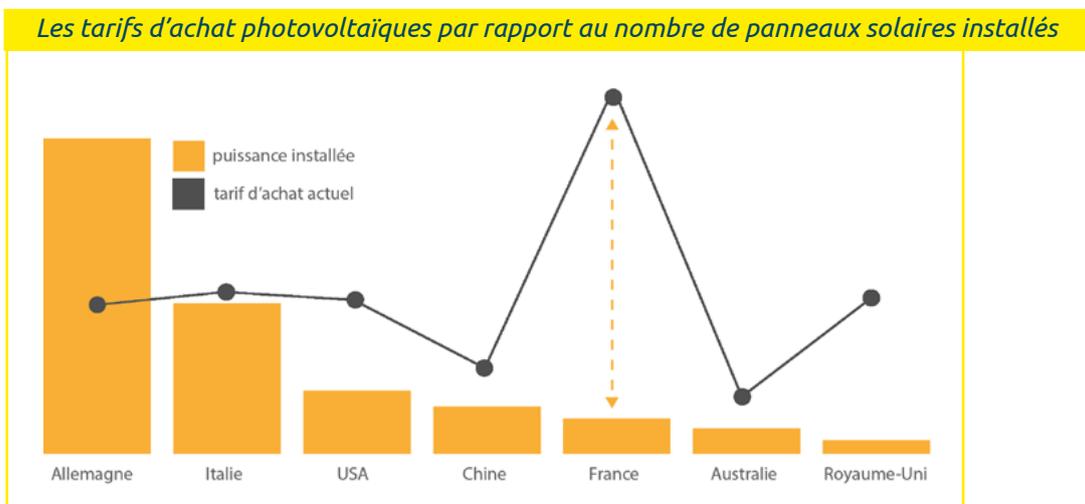
POURQUOI UN TARIF D'ACHAT ?

Lorsque l'on installe des panneaux solaires sur son toit, ceux-ci produisent de l'électricité. Naturellement, on pourrait penser qu'il est intéressant de consommer sa propre électricité produite, pour d'une part devenir plus indépendant et d'autre part réduire ses factures.

Cependant, ceci n'est pas intéressant financièrement aujourd'hui, et ce pour trois raisons : le coût des panneaux encore élevé et les prix bas auquel nous achetons l'électricité fait qu'une installation solaire ne serait pas rentable aujourd'hui. De plus, il n'existe pas encore de système de stockage de l'électricité suffisamment performant et bon marché. Enfin, nous consommons de l'électricité en grande majorité le soir et le matin, là où le soleil est le moins présent.

Afin de diversifier les sources d'énergies et de pousser les énergies renouvelables, l'Etat a mis en place un système d'achat de l'électricité produite. Ainsi, EDF s'engage à acheter la totalité de votre production, pendant 20 ans, à un tarif fixé et déterminé par la loi. Ce tarif, très avantageux, veut encourager les Français à investir dans le photovoltaïque et leur offre une rentabilité très intéressante : aujourd'hui, vous vendez votre électricité à EDF deux fois plus cher que vous ne l'achetez au réseau. Par exemple, dans le sud de la France, une installation de 60 m² de panneaux solaires coûte entre 25 000 € et 29 000 €, mais peut vous rapporter jusqu'à 80 000 € sur 20 ans.

On constate, malgré cette forte rentabilité et des conditions plus avantageuses en France que dans bien d'autres pays, que l'énergie photovoltaïque a du mal à se développer. En voici une illustration :



2

QUEL EST LE TARIF EN VIGUEUR ?

Voici les tarifs d'achat en vigueur pour le 1er trimestre 2015 :

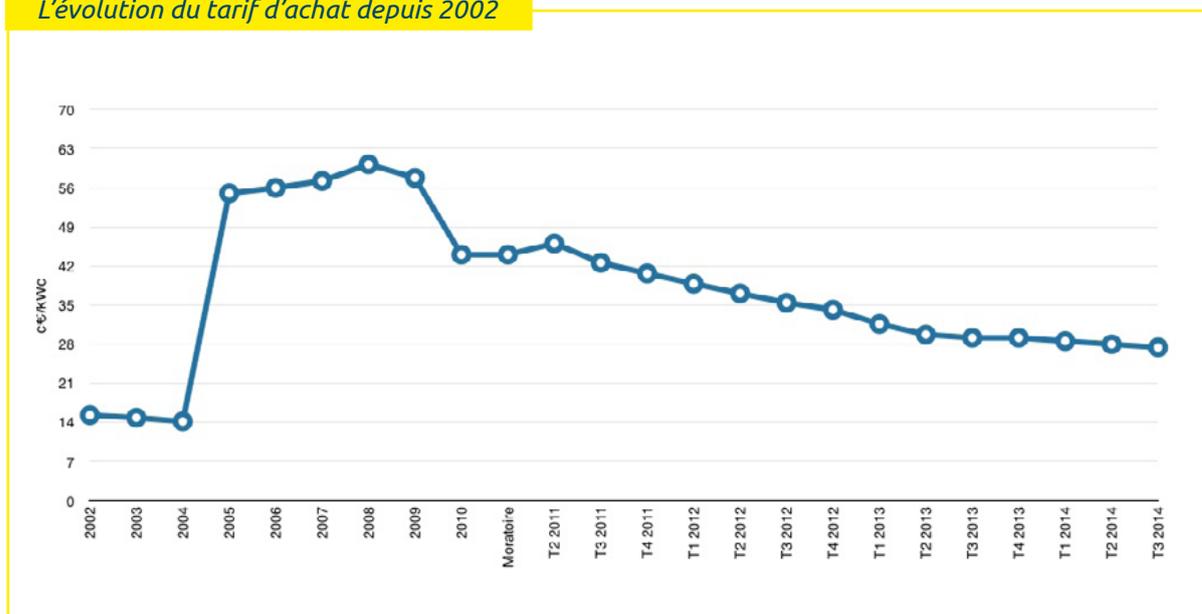
Tarifs d'achat du 01/01 au 31/03/2015

| TYPES DE TARIF | Puissance (kWc) | Tarif (c€/kWh) |
|---|-----------------|----------------|
| T1 : intégration au bâti | [0-9] | 26,15 |
| T4 : intégration simplifiée au bâti (ISB) | [0-36] | 13,95 |
| | [36-100] | 13,25 |

Le tarif d'achat est revu à la baisse tous les trimestres par EDF, en fonction du nombre de demandes de raccordements effectuées.

Par contre, à partir du moment où vous signez un contrat de rachat de votre électricité avec EDF, vous conservez pendant 20 ans le tarif qui était en vigueur le jour de la création du contrat. Ainsi, il est toujours judicieux de « bloquer » son tarif d'achat au plus vite même si l'installation se réalise des mois plus tard !

L'évolution du tarif d'achat depuis 2002



Pour en savoir plus

04 81 92 60 71 ou info@solorea.com

Échangez vos connaissances en partageant ce guide



www.solorea.com

 solorea

Les Essentiels